



VERSEMENT 1257 W

N° d'entrée du versement :

Description globale : Administration du département de l'Aube, décisions du Conseil général.

Dates extrêmes : 1999 ~ 2000

Importance matérielle :

Service producteur : Conseil général de l'Aube, Service de l'Assemblée

Service versant :

Date d'entrée :

Communicabilité maximum :

Début communicabilité :

Fin communicabilité :

Date de rédaction de l'inventaire :

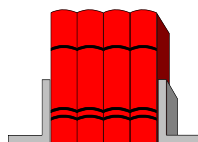
N° d'entrée de l'inventaire : 54380

Cote de l'inventaire : 1/AD/10/ 959

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



PRESENTATION

Le Service de l'Assemblée assure la gestion de tous les documents relatifs aux séances du Conseil général et de la Commission Permanente : préparation de l'ordre du jour, enregistrement des débats et prise de notes, transcriptions et comptes-rendus des délibérations, élaborations des procès-verbaux etc.

La Commission permanente se réunit tous les quinze jours et les sessions du Conseil général ont lieu quatre fois dans l'année.

Ce service assure également les relations avec les conseillers généraux, ainsi que le suivi administratif et financier de leurs dossiers.

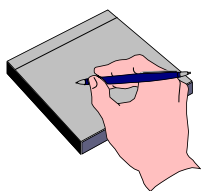
Ce versement est composé :

- des comptes-rendus des travaux de la Commission permanente dont la libre communicabilité est fixée l'expiration d'un délai de trente ans (article 6 de la loi n° 79-18 sur les Archives) ;
- des rapports du Président soumis aux conseillers généraux lors des sessions annuelles ainsi que des procès-verbaux qui en découlent ; la communicabilité de ces documents est immédiate (article 1er de la loi n°78 - 753 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public...).



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 23	Travaux de la Commission permanente du Conseil général de l'Aube : comptes-rendus analytiques.	1999 - 2000
24 - 41	Conseil général, sessions ordinaires et extraordinaires : rapports du Président et procès-verbaux des délibérations.	1999 - 2000



ANNEXES

Pour de plus amples informations sur le rôle du Service de l'Assemblée, le lecteur pourra consulter le n° 22 de mai 1996 de la lettre interne du Conseil général "Entre nous" (Bibliothèque, sous-série PL 49).

Les documents et décisions du Conseil général soumis à l'affichage et communicables librement au public sont également consultable au Recueil des Actes Administratifs du Département (sous-série 6 K de la Bibliothèque)

1257 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1 - 33	Travaux de la Commission permanente du Conseil général de l'Aube : comptes-rendus.	1999 - 2000	
1 - 12	Travaux de la Commission permanente du Conseil général de l'Aube : comptes-rendus.	1999	2030
1	Réunion du 11 janvier 1999	«	«
2	Réunion du 15 février 1999	«	«
3	Réunion du 15 mars 1999	«	«
4	Réunion du 19 avril 1999	«	«
5	Réunion du 3 mai 1999	«	«
6	Réunion du 14 juin 1999	«	«
7	Réunion du 12 juillet 1999	«	«
8	Réunion du 13 septembre 1999	«	«
9	Réunion du 11 octobre 1999	«	«
10	Réunion du 19 octobre 1999	«	«
11	Réunion du 22 novembre 1999	«	«
12	Réunion du 13 décembre 1999	«	«
13 - 23	Travaux de la Commission permanente du Conseil général de l'Aube : comptes-rendus.	2000	2031
13	Réunion du 10 janvier 2000	«	«
14	Réunion du 14 février 2000	«	«
15	Réunion du 13 mars 2000	«	«
16	Réunion du 17 avril 2000	«	«
17	Réunion du 15 mai 2000	«	«
18	Réunion du 19 juin 2000	«	«
19	Réunion du 10 juillet 2000	«	«
20	Réunion du 18 septembre 2000	«	«
21	Réunion du 23 octobre 2000	«	«
22	Réunion du 20 novembre 2000	«	«
23	Réunion du 18 décembre 2000	«	«
24 - 41	Conseil général, sessions ordinaires et extraordinaires :rapports du Président et procès-verbaux des délibérations.	1999 - 2000	
24 - 30	Conseil général, sessions ordinaires et extraordinaires :rapports du Président et procès-verbaux des délibérations.	1999	
24	Première réunion ordinaire du 18 janvier 1999, rapport du Président.		
25	Idem, procès-verbal des délibérations		
26	Première réunion extraordinaire du 27 mars 1999 et procès-verbal des délibérations de la deuxième réunion ordinaire du 10 mai 1999		
27	Deuxième réunion ordinaire du 10 mai 1999, rapport du Président		
28	Deuxième réunion ordinaire du 14 juin 1999, présentation de l'activité des services de l'Etat par Mr le Préfet		
29	Quatrième réunion ordinaire du 18 octobre 1999, rapport du Président		
30	Idem, procès-verbal des délibérations		

1257 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
31 - 41 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41	Conseil général, sessions ordinaires et extraordinaires : rapports du Président et procès-verbaux des délibérations. Première réunion ordinaire du 17 janvier 2000, rapport du Président Idem, procès-verbal des délibérations Deuxième réunion ordinaire du 22 mai 2000, rapport du Président Idem, ordre du jour complémentaire Idem, procès-verbal des délibérations Première réunion extraordinaire du 14 février 2000 et deuxième réunion extraordinaire du 27 mars 2000, procès-verbal des délibérations Deuxième réunion extraordinaire du 27 mars 2000, rapport du Président Troisième réunion ordinaire du 3 juillet 2000, rapport du Président Idem, procès-verbal des délibérations Troisième réunion extraordinaire d'octobre 2000, présentation de l'activité des services de l'Etat par Mr le Préfet Quatrième réunion ordinaire du 30 octobre 2000, rapport du Président.	2000	